Communauté de Communes du Pays de Salers

Procès verbal
Réunion du 21 juin 2021

Etaient présents : Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Christian FOURNIER, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Excusés :Jean-Yves BONY, Andre DUJOLS, Jean-Louis FAURE

Ordre du Jour
- Convention GEMAPI,
- C.R.T.E
- Marchés de travaux
- Longayroux
- Convention R.F.F
- Questions diverses

---

1. Convention GEMAPI du bassin versant Maronne (DEB_2021_060)

Le Président rappelle aux élus que dorénavant, la communauté de communes est compétente en termes de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Dans ce cadre, il précise qu'afin d'organiser l'exercice de cette compétence au niveau des bassins versant, des négociations sont en cours avec les intercommunalités voisines.
Il présente la convention qui est proposée à la signature pour le bassin versant Maronne. (convention annexée à la délibération).

➔Les membres du bureau a**pprouvent** à l'unanimité , les propositions du Président et **nomment :** Jean-Noël PARRA et Jean-Marie FABRE comme représentants titulaires et Jean-Pierre CINQUALBRE et Marc SEPCHAT comme suppléants

2. CRTE

a. Signature du contrat de relance et de transition écologique (DEB_2021_058)

Considérant que pour accompagner dès maintenant la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat : les «contrats de relance et de transition écologique» (CRTE).
Considérant la circulaire du 20 novembre 2020, complétée de la circulaire de la ministre de la transition écologique du 8 janvier 2021, qui pose un cadre général pour l'évaluation de la contribution des CRTE à la transition écologique, au regard des principaux engagements nationaux en matière de transition écologique, auxquels les CRTE doivent se conformer (SNBC, SNB, objectif zéro artificialisation nette, etc.).

➔Les membres du bureau décident à l'unanimité

- Valider le principe de signature d'un CRTE entre l'Etat et le Pays de Salers,

b. Convention d'accompagnement du cerema pour l'elaboration du contrat de relance et de transition ecologique (deb_2021_066)

Le Président expose à l'assemblée que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique « Haut Cantal Dordogne » a été retenu pour bénéficier d'un accompagnement du CEREMA pour son élaboration.
Le CEREMA est un expert technique dans divers domaines (aménagement, transports, infrastructures, risques, bâtiment, environnement...) et mobilise ses compétences au service des territoires et de leurs projets. Il s'agit d'un établissement public, qui intervient prioritairement là où les besoins de l'Etat et des collectivités sont les plus importants et les sujets les plus complexes.

➔Les membres du bureau approuvent à l'unanimité les propositions du Président.

3. Avenant Marché de travaux - Parcabout (DEB_2021_059)

Le Président rappelle que les travaux de l'opération Parcabout au Falgoux sont en cours de réalisation.
➔Les membres du bureau décident à l'unanimité de valider l'avenant suivant :

- Avenant 1 du lot 01 marché de Croute : bordereau de prix supplémentaire conformément à la permission de voirie pour travaux sur chaussée :
  - Tuyaux annelés : 59.00€HT
  - Bac dégraisseur : 450.00€HT
  - Regard de visite : 280.00€HT

4. **Longayroux**

   a. **Acquisition du camping de Longayroux (DEB_2021_113)**

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes mène un projet touristique sur le site de Longayroux. La commune a mis à disposition de l'intercommunalité l'emprise du camping municipal. Celui-ci devrait être destiné à accueillir une future base de loisirs.

Concernant le projet d'hébergement, une offre d'achat a été faite au camping privé qui existe à proximité directe du site. Les propriétaires ont accepté cette offre de prix.

➔Les membres du bureau approuvent, à l'unanimité, les termes de la vente et les propositions du Président et autorisent le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

   b. Plan de financement Longairoux- base de loisirs (DEB_2021_061)

Dans le cadre du projet de Longayroux, il propose de solliciter les financeurs suivants et propose un plan de financement pour la partie base de loisirs:

➔Les membres du bureau valident les demandes de financement ainsi que le plan de financement présenté.

5. **Pédalorail - Signature convention de transfert de gestion et convention de délégation de transfert de gestion (DEB_2021_063)**

Pour pérenniser l'activité de pédalorail qui génère des remontées indéniables pour les commerces locaux, et qui contribue à l'attractivité du territoire, il est nécessaire de conclure un transfert de gestion du domaine public ferroviaire de la section de voie ferrée concernée entre SNCF Réseau et une collectivité territoriale. Cette dernière délèguera ensuite cette gestion et toutes les charges d'entretien et responsabilités afférentes à la structure gérant le pédalorail. Pour ce faire, une première convention doit être passée avec SNCF Réseau, propriétaire de la voie ferrée et la communauté de communes du Pays de Salers en vu de l'exploitation touristique de cette section de ligne.
Une seconde convention doit être signée entre les Communautés de Communes du Pays de Salers et Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne et l'exploitant : la société « COMPAGNIE DES CHEMINS DU CANTAL » présidée par Monsieur Olivier PRAT.

➔Les membres du bureau décident de :
- **DONNER** leur accord pour l'établissement des deux conventions suivantes pour une durée de 10 ans (2021-2031) ;

- **AUTORISER** la signature de la convention de transfert de gestion de patrimoine SNCF Réseau confiant à la Communauté de communes du Pays de Salers la gestion de la ligne 695.000 du réseau ferré national, de Bourges à Miécaze, entre le PK 505+066 et le PK 531+615 ; cette ligne ne figurant plus au document de référence ;
- **AUTORISER** la signature de la convention de délégation de transfert de gestion entre les Communautés de communes du Pays de Salers et Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne et la société « COMPAGNIE DES CHEMINS DU CANTAL », qui sera de nouveau l'exploitant et responsable des circulations en pédalorail de cette section de ligne ;

6. Questions diverses

a. Subvention CPTS ASNC 2021 (DEB_2021_057)

Le Président rappelle aux élus la création d'une CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) sur l'arrondissement de Mauriac. Il rappelle d'autre part, que la communauté de communes a participé au financement de la première année à hauteur de 7000€.

➔Les membres du bureau valident à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7500€ pour l'année 2021.

b. Maison France Services (DEB_2021_062)

Le Président rappelle aux membres du bureau que les intercommunalités peuvent prétendre à la labélisation Maison France Services. Le Président rend compte de l'activité de la Communauté de Communes du Pays de Salers dans le cadre des anciennes procédures : Maison de Services et Relais de Services au Public.
Il présente également la demande de la commune de St Martin Valmeroux qui souhaite porter un projet de Maison France Services.

➔Les membres du bureau décident à l'unanimité d'autoriser la commune de St Martin Valmeroux à se porter candidat à la labélisation Maison France Services.

c. Convention cartographie AEP / Syndicats des eaux / communes (DEB_2021_064)

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes a déjà conventionné avec des syndicats des eaux pour l'action que mène la collectivité sur la cartographie des réseaux AEP.
Dans ce cadre, le Président précise que la communauté de communes a souhaité étendre cette action à l'ensemble du territoire et que les collectivités suivantes ont souhaité se rejoindre le projet. Dans ce cadre, il précise qu'il faut signer des conventions dont il fait lecture du modèle.

➔Les membres du bureau approuvent, à l'unanimité la proposition du Président et autorisent le Président à signer tout document afférent à cette décision et notamment les conventions avec les collectivités concernées :

- Le Fau
- Barriac les Bosquets
- Ste Eulalie
- Syndicat des eaux Ally Escorailles Brageac
- St Martin Valmeroux
- St Paul de Salers
- Le Vaulmier
- Syndicat de la Bertrande

d. Petites Villes de Demain (DEB_2021_069)

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes a été désignée lauréate de l'appel à projet "Petites Villes de Demain" avec les communes de St Cernin, St Martin Vx et Pleaux.

Dans ce cadre, il précise que le financement du poste est prévu dans le cadre du conventionnement. Il propose donc de solliciter l'Etat pour le financement du poste et propose le plan de financement suivant:

➔Les membres du bureau valident à l'unanimité la demande de financement et le plan de financement proposé.